

**CONSULTATION DES ARCHIVES DU  
DEPOT LEGAL DE L'INTERNET  
ET DES ARCHIVES DE L'AUDIOVISUEL**

Vous souhaitez consulter, au sein de la Bibliothèque patrimoniale et d'étude de Dijon, les archives du dépôt légal de l'internet collectées en partage par la Bibliothèque nationale de France et l'Ina et/ou les archives de la radio, de la télévision et du cinéma réunies par l'INA et le CNC.

Ces collections sont consultables sur place uniquement par respect du droit de la propriété intellectuelle et sous conditions. Ainsi vous devez justifier du besoin de recherches pour raisons d'études, universitaires, professionnelles ou personnelles.

La consultation ne peut avoir lieu qu'après inscription à la Bibliothèque et après accréditation par le personnel de la Bibliothèque municipale. Vous trouverez ci-dessous le formulaire d'accréditation à remplir et à signer après avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des postes de consultation multimédia de l'INA.

Formulaire d'accréditation

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance (ville et département) : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Cadre de recherche (cocher la case) :

Etudiant

Enseignant

Chercheur

Professionnel

Personnel

Sujet de recherche : .....

.....

**J'ai lu le règlement d'utilisation des postes de consultation multimédia de l'INA et je m'engage à le respecter.**

Date : .....

Signature : .....

**IMPORTANT** : votre signature vaut acceptation du règlement ci-dessus mentionné

Accréditation à renouveler tous les ans.

## **REGLEMENT D'UTILISATION DES POSTES DE CONSULTATION MULTIMEDIA**

**L'accès aux postes de consultation multimédia est réservé aux personnes justifiant d'une recherche**, notamment les chercheurs, les étudiants, les enseignants ou les professionnels, après inscription à la Bibliothèque municipale de Dijon et accréditation par le personnel de la bibliothèque. Pour ces formalités, vous devrez produire une pièce d'identité à jour et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous vous engagez à respecter le cadre légal d'utilisation des postes de consultation multimédia.

### **Cadre légal**

Conformément aux articles L 131-1 à L 133-1 du Code du patrimoine et dans le respect de la législation sur la propriété intellectuelle, les consultations se font à titre individuel et pour les besoins de la recherche exclusivement. Toute autre utilisation des documents communiqués par l'INA serait illicite.

### **Mode de consultation**

Les postes de consultation multimédia sont accessibles aux heures d'ouverture de la salle de lecture de la Bibliothèque patrimoniale et d'étude. Vous devez vous présenter au personnel de la Bibliothèque municipale afin d'être placé.

Un casque d'écoute vous sera prêté pour votre consultation.

Toute anomalie de fonctionnement du matériel doit être signalée.

Aucun support informatique personnel ne pourra être connecté aux postes de consultation multimédia et ceux-ci sont réservés exclusivement à la consultation des collections de l'INA (Institut national de l'audiovisuel) et du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Aucun appareil personnel d'enregistrement n'est autorisé.

Vous avez la possibilité de demander, uniquement aux fins de recherche et selon le cadre juridique de la consultation des collections de l'INA, l'export par courrier électronique de listes de résultats, de notices, d'images fixes, d'historiques de recherche et de copies d'écran (article L. 122-5-3<sup>a</sup> du Code la propriété intellectuelle relatif à l'exception de citation). Ces exports seront soumis à validation par l'INA.